

Annexe VIII

(Modifiée par l'arrêté du 9 avril 1997)

DURÉE HEBDOMADAIRE DES INTERROGATIONS ORALES DANS LES CLASSES PRÉPARATOIRES ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES
 OPTIONS SCIENTIFIQUE, ÉCONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE
 PREMIÈRE ET DEUXIÈME ANNÉES

Classes	Interrogations orales								
	Mathématiques	Culture générale	Langues vivantes étrangères	Histoire et géographie économiques	Informatique	Economie	Techniques de gestion	Analyse économique et historique des sociétés contemporaines	Droit
Classes préparatoires économiques et commerciales option scientifique									
Première année	10 mn	10 mn	10 mn	10 mn	5 mn	—	—	—	
Deuxième année	10 mn	10 mn	10 mn	10 mn	5 mn	—	—	—	
Classes préparatoires économiques et commerciales option économique									
Première année	10 mn	10 mn	10 mn	—	5 mn	—	—	10 mn	
Deuxième année	10 mn	10 mn	10 mn	—	5 mn	—	—	10 mn	
Classes préparatoires économiques et commerciales option technologique									
Première année	10 mn	10 mn	L.V.E. I - 10 mn 10 mn	—	5 mn	10 mn	20 mn	—	10 mn
Deuxième année	10 mn	10 mn	L.V.E. II 10 mn 10 mn	—	5 mn	10 mn	20 mn	—	10 mn

8 1997 n° 5 et 6